



Publication de l'arrêté « XP » au Journal Officiel

L'arrêté du 30 août 2018 ajoutant Lyon Saint-Exupéry à la liste des services menant une expérimentation d'évolutions de l'organisation du travail des contrôleurs aériens a été publié au Journal Officiel du 12 octobre 2018.

Valorisation des efforts des contrôleurs

La publication de ce texte acte la mise en œuvre d'un tour de service « XP » à Lyon Saint-Exupéry et va permettre la mise en paiement du complément associé à la part « fonction » du régime « RIST ».

Tous les ICNA affectés à Lyon Saint-Exupéry détenteurs de la MU_ZZ ou de la MUI « LOC » vont ainsi bénéficier de ce complément à compter de la date de mise en œuvre du tour de service « XP ». Cette mesure bénéficiera également aux personnels en charge de l'encadrement des ICNA.

La publication au Journal Officiel de l'arrêté inscrivant Lyon parmi les centres menant une expérimentation ouvre la voie à la valorisation des efforts consentis par les contrôleurs.

Le SNCTA continuera à travailler à la préservation du cadre de travail des ICNA lyonnais et à défendre la juste rémunération de leurs efforts.